

EN PICARDIE

PICARDIE NATURE PARTICIPE AU COMITÉ NATURE ET CITOYENNETÉ

Nous vous relations, dans le Picardie Nature n° 84, la création d'un collectif dont le but était de se constituer tel un mouvement de vigilance, empreint d'idéal démocratique et citoyen, pour faire face au lobby des chasseurs les plus ultra. Né dans le courant de l'année 1999 et dénommé Collectif pour le Respect des Droits des Usagers de la Nature (C.R.D.U.N.), il a très vite rassemblé des organisations de protection de la nature, mais aussi d'éducation populaire, du monde scolaire, de sports et loisirs et de défense des droits de l'homme et du citoyen ; bref, tous ceux qui considèrent, à juste titre, que le lobby en question a dépassé les bornes dans bien des domaines (environnement, droit, démocratie...). L'essor de ce collectif a incité, afin qu'il soit encore plus efficace et puisse agir civilement, à ce qu'il se constitue en association loi 1901 pour devenir, un an après, Nature et Citoyenneté (voir Picardie Nature n° 86).

Depuis deux ans, Nature et Citoyenneté a su rassembler divers partenaires afin de pouvoir agir efficacement d'une part pour une information objective et désintéressée en matière d'éducation à l'environnement, et militer d'autre part pour un partage harmonieux des espaces naturels entre les différentes catégories d'usagers de la nature, sans exclusive. Sur ce dernier point, le collectif Nature et Citoyenneté est particulièrement intervenu auprès des politiques, tant au niveau local que national. C'est d'ailleurs ainsi que Picardie Nature a pu rencontrer, en septembre 1999, le Monsieur chasse du gouvernement d'alors Monsieur François Patriat.

Car le collectif Nature et Citoyenneté est constitué, en plus des 130 membres individuels qui l'ont rejoint, d'une douzaine d'organisations adhérentes (dont Picardie Nature). Il a également reçu l'agrément du Ministère de l'Education Nationale. Son axe d'intervention se situe à la croisé des sphères environnementale et citoyenne. Afin que sa pluralité, qui fait toute sa richesse, puisse être encore mieux perçue, l'ensemble de ses adhérents - physiques et moraux - a souhaité, en septembre 2001 lors d'une Assemblée Générale extraordinaire, préciser encore l'appellation de cette organisation qui devient : **Comité Nature et Citoyenneté**. Ses objectifs demeurent les mêmes : rester vigilant quant aux actions du « lobby chasse », agir pour qu'une information exigeante, rigoureuse, neutre et non-prosélyte soit délivrée en matière d'environnement. C'est dans ce cadre qu'a été réalisée la plaquette « *pour une information sur l'environnement, large, équilibrée et objective* », dans laquelle les activités de l'association Picardie Nature, entre autres, sont mentionnées (voir Picardie Nature « spécial A.G. 2001 », supplément au n° 90). Ceci a été l'occasion pour Picardie Nature de faire la demande d'agrément à l'Education Nationale. La plaquette réalisée a été tirée à 10 000 exemplaires et distribuée dans les établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées, universités...) de toute la région. Cette initiative a bénéficié du soutien de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN Picardie), de l'Inspection Académique de la Somme, du Service Culturel du Rectorat et de la Fédération départementale des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE). Il y est rappelé que des organismes agréés peuvent être partenaires de l'Education Nationale en matière d'initiation à l'environnement, et intervenir à la demande, en garantissant un souci de

---

Bulletin d'adhésion au *Comité Nature et Citoyenneté (C.N.C)* - année 2003 -

(organisme agréé par le Ministère de l'Education Nationale)

*Le Comité **NATURE et CITOYENNETÉ** est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle est particulièrement inclinée au respect des droits des usagers de la nature et s'est constituée après les débordements excessifs d'une certaine catégorie de chasseurs survenus avant les élections européennes de juin 1999. Ces excès (actes de violence divers, non-respect des règles démocratiques, mépris de l'éthique républicaine...) traduisent l'intransigeance d'une minorité qui a des difficultés à considérer que les espaces publics appartiennent à tous. De plus, cette minorité de chasseurs intolérants fait pression par tous les moyens (y compris illégaux) pour que ses revendications aboutissent.*

*Le Comité **NATURE et CITOYENNETÉ** a pour but de veiller à l'intérêt général en matière d'accès aux espaces naturels publics, dans le respect des règles démocratiques, contre toute forme d'intolérance et dans le souci d'un développement durable. Il se propose d'agir auprès du grand public, des élus et de toute personne ayant un rôle éducatif pour promouvoir le partage et la connaissance de ces espaces dans le respect des valeurs républicaines. Il pourra mener toutes actions pour faire respecter les droits des usagers de la nature dans le cadre de la législation en vigueur, et agir en justice.*

EN PICARDIE



neutralité, de rigueur scientifique et sans arrière pensée partisane dans le discours délivré.
Picardie Nature fait partie des partenaires de ce travail, avec *la FCPE, les CEMEA-Picardie*, La Fédération Léo Lagrange - Picardie, la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L.) de la Somme, les Pupilles de l'Enseignement Public de la Somme (PEP-80), la Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) de la Somme* et *l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) Nord-Pas de Calais-Picardie*, sans oublier l'implication forte du Délégué régional de *l'Association des Professeurs de Biologie-Géologie (APBG-Picardie)*, Pierre Dron.

C'est également ensemble que le Comité Nature & Citoyenneté et Picardie Nature ont agi récemment, avec la Société Linnéenne Nord-Picardie et l'Association pour le Littoral Picard et la Baie de Somme, contre la recrudescence du jet-ski sur la Côte Picarde. Un courrier commun a été envoyé au Directeur des Affaires Maritimes et une vaste pétition a été lancée : elle a recueilli pas loin de 4 000 signatures. Chacune de ces structures a en effet pu solliciter ses adhérents ou ses différents réseaux (environnementaux pour les trois dernières, éducation populaire et loisirs de plein air pour la première) sur ce problème. Cela montre la complémentarité de ces associations sur des sujets transversaux.

De même, une charte a été créée. Elle s'intitule « charte Nature et Citoyenneté » et appelle à une meilleure harmonie entre tous les usagers de la nature. Elle a rassemblé de nombreuses signatures (près de vingt organisations signataires, plus d'un millier d'individus ; dont plusieurs élus locaux).

Enfin, une autre réalisation fut le colloque national du premier décembre 2001 sur les thèmes du partage de la nature et de l'éducation à l'environnement : « *Apprendre et partager la nature. L'accès à l'environnement : diffusion des connaissances et partages des espaces... un besoin d'éthique ?* ». Cela fut l'occasion d'échanger sur ces thématiques entre de nombreuses associations et structures (ANCER*, GRAINE*, ONCFS, DIREN, Universités...) usagers (randonnée pédestre, chasseurs, ornithologues...) et professionnels (éducateurs, enseignants, chercheurs, élus...). Les actes de ce colloque, qui a attiré près de 200 personnes, sont disponibles sur commande (voir bulletin ci-joint).

Ainsi, Nature et Citoyenneté joue, en quelque sorte, le rôle bien utile (étant donnée la « conjoncture locale » et actuelle) d'organisme de vigilance et d'interpellation et poursuit son bonhomme de chemin, grâce à la reconnaissance des pouvoirs publics, d'une part, mais aussi grâce à l'aide et à la confiance de ses partenaires associatifs ainsi qu'à la reconnaissance de celles et ceux qui continuent de le rejoindre...

Vincent BAWEDIN

Comité Nature et Citoyenneté (C.N.C.)
2, rue Flatters
80000 Amiens
comite-nature.citoyennete@wanadoo.fr

Pour en savoir plus :
http://www.nature-et-citoyennete.fr.st/

* les sigles utilisés :

ANCER : Association Nationale pour une Chasse Ecologiquement Responsable
CEMEA : Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active
GRAINE : Groupement Régional d'Animation et d'Information à la Nature et à l'Environnement

---

Cochez les cases correspondant à vos choix

- ❒ Adhésion personne physique (individuelle) : **10 *Euros***
- ❒ Adhésion couple : **18 *Euros***
- ❒ Adhésion personne morale (organisation associative, syndicale...) : **23 *Euros***
- ❒ Commande actes du colloque « apprendre et partager la nature » : **10,68 *Euros***

Nom : **Prénom :**

Adresse : **Profession** (facultatif) **:**

Règlement à l'ordre de Comité « NATURE et CITOYENNETÉ » *Par chèque* ❒ *En espèces* ❒

A retourner à : **Comité NATURE et CITOYENNETÉ, 2 rue Flatters - 80000 AMIENS**